

9.C.1827
mai 1827
Archiv 26/1827

Gestion de 1826

2^e Partie

Département de l'Intérieur

Instruction publique

École.

Les dédoublements d'école deviennent de plus en plus rares, soit par la nature même de la chose, soit aussi par l'introduction de l'enseignement mutuel. Les dédoublements ont été demandés pour les deux écoles inférieures d'Aigle, pour celles de Belmont, Pully le Grand & Salterens. D'un autre côté on a supprimé une sous Régence à Carouge pour ainsi longtemps que le nombre des écoliers ne dépassera pas celui fixé par la loi.

Une nouvelle maison d'école a été construite à Bussy sur Moudon; on s'occupe de constructions semblables à Wallerens & à Cossonay; Dans nombre d'autres Communes on répare les Chambres d'école, & l'on remarque en général que les Communes se montrent bien disposées pour ce genre d'améliorations, surtout lorsque leurs revenus le permettent. -

Les pensions des Régents sont payées avec exactitude. Dans plusieurs Communes elles ont été améliorées. La réunion de plusieurs écoliers en une seule organisée selon la méthode d'enseignement mutuel amène ordinairement une augmentation dans le traitement du Régent. C'est ainsi que la pension du Régent de Bullet a été portée à 400 fr. & que celle du Régent de Moudon a été mise sur un très bon pied. L'Etat continue à aider les Communes pour leur dans le paiement de leurs Régents. -

Les Ecoles sont toujours mieux fréquentées & l'on a la satisfaction de voir que les cas de négligence sont toujours plus rares. A mesure que l'instruction fait des progrès on en reconnaît mieux les avantages. -

Des prix continuent à être distribués aux Écoliers dans la plupart des Communes; mais il en est encore quelque unes qui négligent ce moyen d'encouragement; toutefois leur nombre diminue d'une année à l'autre.

Les Régents obtiennent en général des témoignages satisfaisants. Un seul Régent a été invité à quitter sa place dans un délai fixé. Des mutations assez nombreuses ont eu lieu, & l'on a remarqué dans plusieurs concours des

Collèges

Quelques changements importants n'ont pas eu lieu dans ces établissements depuis l'année dernière. Une mutation est survenue dans le personnel du Principal du Collège de Férex -

Collège Académique.

L'année dernière le nombre des Écoliers était de 103; il est actuellement de 113, répartis comme suit -

| | |
|---------------------------|------|
| En 1 ^{re} Classe | 37. |
| En 2 ^e " | 17. |
| En 3 ^e " | 23. |
| En 4 ^e " | 17. |
| En 5 ^e " | 19. |
| | 113. |

On a distribué 123 prix ou accessits à la suite des examens de promotions & de semestre.

À l'Ecole de Langue Allemande est une seule activité. Il y a maintenant 20 élèves, & l'on a lieu d'espérer que cette Ecole, qui a longtemps dans l'avenir temps remplira enfin le but de son institution -

L'Ecole de Dessin continue d'offrir des résultats assez satisfaisants; elle a été fréquentée l'année dernière par 87 élèves au nombre desquels on remarquait 43 étudiants ou écoliers, & 24 jeunes artisans, menuisiers, serruriers, maçons & autres. Une exposition publique des ouvrages des élèves a eu lieu, elle a inspiré un intérêt général. On a distribué aux élèves longs ou distingués pour la valeur de 60 francs -

Les Exercices Militaires ont eu lieu comme à l'ordinaire & ont été suivis d'examen général. Ceux de l'Ecole de Gymnastique n'ont été suivis avec quelque régularité que par un petit nombre de jeunes gens -

Répons & Matin - Les Répons & Matin du Collège Académique ont tous obtenu l'approbation de l'Académie. Un entretien a cependant reçu quelques conseils sur sa méthode d'enseignement, ~~à savoir~~ ^{à savoir} ~~que~~ ^{que} il faille faire des additions & soustractions.

Académie

Professeurs

Chaque changement n'a eu lieu dans l'enseignement depuis l'année dernière. Les Professeurs ont donné leurs leçons avec exactitude.

La chaire de Chimie est devenue vacante par la mort de M^r. Huys, ^{l'abandon} Professeur titulaire. Il y sera pourvu cette année, ainsi qu'à celle de Grec qui avait dû être suspendue provisoirement à raison d'une révision.

La nomination jugée nécessaire de ~~de~~ ^à l'organisation : - Un projet de Décret sera soumis

4.

au Grand Conseil sur une nouvelle organisation de la Chaire de Grise.

Studiants.

L'auditoire de Théologie compte 62 Studians, y compris 4 Studians piémontais. Celui de Droit comprend actuellement huit Studians. Plusieurs externes fréquentent le cours de cet auditoire, notamment celui de Droit civil du Canton. Quatre Studians ont obtenu le grade de licencie.

L'auditoire de Philosophie a 55 Studians, & celui d'éloquence 54.

Il y a ainsi dans l'Académie 179 Studians; Il y a depuis 26 externes immatriculés. Un assez grand nombre d'autres jeunes gens, non immatriculés suivent aussi différents cours Académiques; On compte parmi eux des anglais, des français & surtout des Suisses de divers Cantons. --

Musée.

Un excellent ordre continue à s'y faire remarquer. Cet établissement est toujours visité par le public avec le même empressement. Les objets acquis pendant la dernière année ont été peu considérables par leur nombre & leur importance; mais le Musée fera bientôt des acquisitions qui sûrement ne seront pas sans intérêt. M^r le Professeur Struve, à qui l'on était déjà redevable de plusieurs dons importants, lui a légué à sa mort un certain nombre d'échantillons de minéraux à choisir dans sa collection. --

Instrumente d'Astronomie.

Ces instruments ont été placés dans une petite salle disposée à cet effet, au dessus de la Cour du Collège. Ce local, sans mériter le nom d'observatoire, est cependant assez commode pour l'usage auquel il est destiné; il sera facile de faire voir aux élèves l'usage des instruments. --

Cours de Zoologie

Un Cours de Zoologie a été donné cette année comme l'année précédente; il a été suivi par 19 Studians. --

Bibliothèque

Cet établissement a été trouvé, à l'époque de la visite annuelle, dans un état très satisfaisant.

La Bibliothèque a reçu, depuis quelque année, plusieurs améliorations importantes: Elle a été enrichie de divers ouvrages essentiels qui manquaient dans différentes branches de la littérature & des sciences; quelques changements dans l'intérieur des salles ont augmenté la place & facilité l'arrangement des livres. Une nouvelle salle a été mise à la disposition des Bibliothécaires, & servira particulièrement à recevoir deux nouvelles collections sous les titres de Bibliothèque Suisse, & Bibliothèque Vaudoise; la première comprendra des ouvrages sur la Suisse, la seconde ceux écrits par des auteurs vaudois. Ces

deux collections de... dans il y a peu de temps, ont joint à l'accroissement; plusieurs dons n'ont pas été offerts ou acceptés.

Mons^r le Professeur Struve a légué son livre à la Bibliothèque cantonale.

Le Comptre de la Caisse de la Bibliothèque au 30 Juin 1826, ont présenté une Recette de fr. 2903.9 ~ y comprennent 600fr que le Conseil d'Etat avait accordé à titre de subside pour achats de livres ~ La dépense s'est élevée à fr. 5,570.6.5. ~ L'excédent de dépense provient des achats considérables de livres qui ont été faits, dont la somme s'est élevée à 4,716 francs. ~

Caisse des arrérages de gages

Par le Compte de cette Caisse rendu au 30 Juin 1826, la Recette s'est élevée à 1610 francs et la dépense à 768.5. ~ L'excédent de Recette fr. 841.6.1 fr. 292. ont été distribués en prix ordinaires de volées ~ fr. 204, en prix extraordinaires de concours

Sur dix concours ouverts aux Etudiants, quatre seulement ont obtenu dans concurrence et encore en très petit nombre. Chacune poësie n'a été présentée au concours de poësie. Deux ouvrages ont été présentés à celui d'éloquence mais ils n'ont pas mérité ni le prix ni l'accessit.

Cabinets de physique & de Chimie

Ces deux établissements ont été trouvés en bon ordre ~ Ils contribuent progressivement de toutes les machines dont l'acquisition devient convenable pour l'avancement des Sciences. ~

Commission d'instruction publique

Le Conseil d'Etat avait nommé l'année dernière au Grand Conseil, qu'il avait nommé une Commission spécialement chargée de proposer un plan d'instruction publique pour les classes de la Société auxquelles les Ecoles primaires ne peuvent pas offrir les moyens d'instruction suffisants.

Cette Commission a présenté un premier travail dont le Conseil d'Etat a ordonné l'impression ~ Il lui a paru indispensable de consulter l'opinion publique sur un objet de cette importance, avant de le discuter ~ Des exemplaires de l'ouvrage imprimé de la Commission seront distribués à Messieurs les Membres du Grand Conseil. ~

Sourds-muets.

Le Conseil Académique a fait des recherches dans le but de connaître le nombre des sourds-muets existants dans le Canton, leur état intellectuel, leurs ressources financières &c. ~ Les renseignements qu'il a reçus ont fait voir que le nombre de ces malheureux était assez considérable, que la plupart pouvoient être susceptibles d'instruction par leur intelligence & qu'ils appartenient à des familles indigentes ~ Et la suite de ces recherches le Conseil Académique avait

*Une Lettre de satisfaction, le
Conseil lui a envoyé la
medaille d'or d'utilité publique.*

desire qu'on trouvât le moyen de changer le sort de cet infortuné, ce qui lui paraît =
sait pouvoir se faire en l'plaçant dans l'Institut de M^r. Naef à Yverdon.
Le Conseil d'Etat tout en louant le zèle du Conseil Académique, a cru devoir lui
répondre, que sans prendre une délibération générale dont les résultats seraient
de mettre à la charge de l'Etat une dépense annuelle considérable, il verrait
jusqu'à quel point il serait possible d'accueillir les demandes particulières
qui pourraient lui être adressées en faveur des Sourds-muets pauvres, lorsque
les Communes feraien elles-mêmes pour ces infortunés les sacrifices que
permettraient leurs circonstances pecuniaires. A cette occasion le Conseil d'Etat
a entendu avec un véritable intérêt les renseignements donnés par le Conseil Académique
Instruction des Artisans. Sur l'Institut des Sourds-muets fondé à Yverdon
par M^r. Naef, et en arrivant à ce dernier

M^r. Mercanton, suppléant du Professeur de Chimie, a ouvert cette année,
comme il l'avait fait l'année précédente un cours gratuit des principes du
calcul & de la géométrie, avec leurs principales applications. Ce cours est
suivi par 28 personnes appartenant à la Classe des maçons, charpentiers,
Serruriers & menuisiers. Il offrira sans doute des résultats aussi satisfaisans
que le précédent.

M^r. le Ministre Horus, Principal du Collège de Moudon, a initié cet
exemple; la Municipalité de Moudon a mis à sa disposition un local convenable
le nombre de son élèves ayant été de 12 à 20.

Affaires Ecclésiastiques

Cept Étudiants en Théologie ont été consacrés au St. Ministère en 1826.

Les Pasteurs & les Suffragans ont été approuvés en général par le Classe
dans ce qui tient à leur conduite pastorale. Le Conseil d'Etat a été appelé
à examiner la conduite de deux Impositionnaires: L'un, qui dans une position
adressée au Conseil d'Etat, avait déclaré s'être séparé de l'Eglise nationale,
a été rayé du catalogue des Impositionnaires qui ont le droit de demander
des Cures, & défense lui a été faite d'exercer dans le Canton...
L'autre qui, dans ses fonctions de Suffragant, s'était fait remarquer par
son réquisitoire qu'une conduite très exalte, & avait été exhorté, paraissait n'avoir tenu aucun
compte de ces exhortations, puisqu'il continuait à provoquer des réunions que
l'autre qui d'ailleurs pouvait amener des désordres; Le Conseil d'Etat, après avoir pris des informations
suffisantes, a revocé son brevet de ~~Impositionnaire~~ & l'a suspendu de toute
fonction ecclésiastique pour une année. — Qui avait obtenu
une autre position ecclésiastique pour une année.

Un Pasteur a donné tout
renement de démission; & vu
le motif qu'il a allégué à l'appui
de sa demande, le Conseil d'Etat a
jugé que son ministère ne pouvait
plus être assuré à l'Eglise; En
conséquence un arrêté a été pris
par lequel ce Ministre est déclaré
dechu de ses droits sur les Cures
du Canton, avec défense de faire
désormais dans le Pays aucune
fonction Ecclésiastique.

Une seule poursuite a eu lieu depuis l'année dernière en vertu de la loi du 20^e mai
1824, contre les réunions de Sectaires. Dans cette affaire un individu, originaire de
Genève, de disant Ministre, a été décreté de prison de corps, un autre Citoyen du
Canton a été condamné à 100 francs d'amende & à une partie du pain du procès;
Et enfin 25 individus appelés dans cette cause ayant tous refusé de répondre, ont été
condamnés chacun à 5 francs d'amende & à une partie du pain.

Le Conseil d'Etat s'est également assuré que les réunions à l'Eglise ne se faisaient pas
généralement avec l'ordre & la solennité convenables, a rappelé cet object aux autorités

local, en prenant aussi les mesures nécessaires pour quelques jours fixés pour ce cérémonial soient annoncées officiellement à ces districts. Il a ainsi été fait à l'observation prévue à l'Assemblée générale par la Commission du Grand Conseil. —



-cation du coups. — Il a régné successivement à Givry, L'Isle-Bâtie, Begnins, Ollier, Bassins, dans toute la paroisse de Lich, & à St. Cergue. Sur environ 200 malades, 76 ont succombé à la maladie; elle n'a attaqué qu'un petit nombre d'adultes. — Des secours ont été envoyés dans ces diverses Communes de la part du Gouvernement. —

La dysenterie s'est manifestée à Châtelaine & Villars-Burgin, malheureusement sans caractère grave & sans grande sécheresse. —

La petite vérole, qui nous a été apportée de chez nos voisins, où elle a fait de très grands ravages, s'est déclarée à Olybouler, Granges, Payerne, Montherod. — 63 individus en ont été atteints, parmi lesquels 28 seulement avaient été vacciné; & l'on a d'ailleurs remarqué que les vaccinés qui ont pris la maladie n'ont eu qu'une petite vérole mitigée au point de n'en être presque pas incommodé, du moins après les premiers jours. — Des mesures ont été prises immédiatement pour empêcher ce fléau de s'étendre, & des vaccinations extraordinaires ont été effectuées dans les communes qui paraissaient les plus menacées par le voisinage de la maladie. — Enfin cette maladie s'est

enfin la fièvre nerveuse ou maladie a régné dans deux Communes.

à Coppet, où l'on a compté 43 malades à la fois; mais on n'a pas été informé de cette maladie qu'après coup; —

à Pully, où elle a atteint 80 personnes, dont il n'en est mort que trente. Le Conseil d'Etat y a fait traiter gratuitement les pauvres. — La Municipalité de Pully s'est bien montrée dans cette circonstance en fournissant aux pauvres les aliments convenables à leur état. —

Les vaccinations partout ont eu lieu comme précédemment, 5473 enfans ont été vacciné, c'est à dire 155 de plus qu'en 1825. —

La visite des Pharmaciens effectuée comme de coutume, a offert des résultats tout à fait satisfaisants. Une nouvelle pharmacie a été accordée à Payerne.

Sixty commis pharmaciens, tous étrangers, ont été examinés; six ont été admis. Cinq faudont ont été examinés & brevetés, l'un comme Médecin, un autre en qualité de Médecin & Chirurgien de première Classe, & trois comme Médecins & Chirurgiens de seconde Classe. —

Yves

~~Le 1^{er} juillet 1826
à la mort de la petite
vérole~~

transférée plus récemment à Morgen, & le Conseil d'Etat a ordonné un recensement des individus qui en ont été atteints.

Ajouter à la fin de l'article affaires culturatiq[ue]

Le honorable Gouvernement de la Suisse a autorisé
l'établissement d'une autre Ville du Culte évangélique reformé.
Deux Cantons, Bâle-Lands, se sont engagés à contribuer ^{annuellement} pendant
dix ans aux frais de culte; la somme de ces contributions
s'élève actuellement à 2880 fr. Le Canton de Vaud y est entre
pour une contribution annuelle de 300 fr. - Le Directoire fédéral
a annoncé que l'inauguration de la nouvelle Chapelle a eu lieu;
les festivités seraient communiquées au Grand Conseil.



Police de Santé

Santé des Hommes

Le Canton a été affligé cette année de 4 epidémies.

L'angine coerulea ou croupale, mal de gorge, envisagé comme une modifi-
cation du croup - Elle a régné successivement à Lyss, L'Isert-Villars,
Begnins, Ollier, Bafins, dans toute la Paroisse de Lick, & à St. Cergue
Sur environ 200 malades, 76 ont succombé à la maladie; elle n'a attaqué
qu'un petit nombre d'adultes - Des secours ont été envoyés dans ce village
Communiqué de la part du Gouvernement -

La dysenterie s'est manifestée à Chastre & Villars-Burquin, mainheureuse-
ment sans caractère grave & sans suite fâcheuse -

La petite vérole, qui nous a été apportée de chez nos voisins, où elle a fait
de très grands ravages, s'est déclarée à Oly, Payerne, Payerne,
Montcherod - 63 individus en ont été atteints, parmi lesquels 28 étaient
avant été vaccinés; Et l'on a d'ailleurs remarqué que les vaccinés qui ont
pris la maladie n'ont eu qu'une petite vérole mitigée au point de n'en être
presque pas incommodés, du moins après le premier jour - Des mesures
ont été prises immédiatement pour empêcher ce fléau de s'étendre, & des
vaccinations extraordinaires ont été ^{faites} ~~exécutées~~ dans les contrées qui paraissaient
les plus menacées par le voisinage de la maladie - Enfin cette maladie s'est
arrêtée,

Enfin la fièvre nerveuse ou maladie de régné a régné dans deux Communes -

à Coppet, où l'on a compté 43 malades à la fois, mais on n'a été informé
de cette maladie qu'après coup -

à Pully, où elle a atteint 80 personnes, dont il n'en est mort que treize peu - Le
Conseil d'Etat y a fait traiter gratuitement tous ceux qui l'avaient - La Municipalité de
Pully s'est bien montrée dans cette circonstance en fournit aux pauvres les
aliments convenables à leur état -

Les vaccinations gratuites ont eu lieu comme précédemment, 5470 enfans
ont été vacciné, c'est à dire 155 % plus qu'en 1825 -

La visite des Pharmaciens effectuée comme de coutume, a offert des résultats
assez satisfaisants - Une nouvelle Pharmacie a été accordée à Payerne,

qui a été officiellement examinée; Cela a été fait par M. le Dr. Bierston, l'un comme Médecin, un autre